

Aquitaine, Landes
Doazit
Église paroissiale Saint-Jean d'Aulès

Ensemble de 2 cloches

Références du dossier

Numéro de dossier : IM40005646
Date de l'enquête initiale : 2014
Date(s) de rédaction : 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cloche
Précision sur la dénomination : de clocher

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : clocher

Historique

L'histoire campanaire des trois églises de la commune de Doazit a été retracée par Philippe Dubedout à partir des registres de la fabrique paroissiale. Plusieurs cloches se sont succédé à Saint-Jean d'Aulès, siège de l'archiprêtré de Chalosse jusqu'à la Révolution. Les premières dont on ait connaissance furent "rompues et portées en Béarn par les gens du sieur de Montamar", capitaine huguenot, après le sac de l'église en 1569. Une cloche est fondue en 1649 par le fondeur bayonnais Louis de Labeyrie ; une autre, nommée Jeanne, est bénite le 23 juin 1704 ; une troisième est fondue ou refondue en 1773. Les trois instruments sont réquisitionnés en 1793, laissant le clocher vide. Il faut attendre 1819 pour que la municipalité s'occupe de leur remplacement. Le succès d'une "quête publique" permet de signer le 18 avril 1819 un traité avec les fondeurs d'origine lorraine François Victor Decharme (Breuvannes 1792 - Breuvannes 1875) et Monin, associés pour l'occasion. Le contrat prévoit la fonte de deux cloches pour l'église Notre-Dame du bourg (réf. [IM40005610](#)) et de deux autres destinées respectivement aux annexes d'Aulès et du Mus (réf. [IM40005662](#)). Les quatre cloches sont coulées le 3 juin et celle d'Aulès (d'un poids de 255 livres) installée dans le clocher un mois plus tard. En 1875, on transfère aussi à Aulès la plus petite des deux cloches fondues pour le bourg en 1819 (d'un poids de 301 livres) : il s'agit donc de la plus grande des deux cloches ici étudiées. Les mêmes fondeurs devaient aussi fournir une cloche à l'église voisine d'Hauriet au cours de la même année 1819.

La première cloche fut parrainée par le maire Jean Dagès et par sa fille Pauline, future bienfaitrice de la commune et protectrice de l'école des Filles de la Croix en 1897. La seconde, destinée dès l'origine à Aulès, eut pour parrains Jean Broca-Perras, président du tribunal de Mont-de-Marsan, et son épouse Marie-Henriette Baffoigne, dont le fils Victor (1806-1883) devait devenir maire de Doazit et conseiller général de Mugron et acheter en 1838 le château de Candale au Mus.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle

Dates : 1819 (porte la date)

Auteur(s) de l'oeuvre : François Victor Decharme (fondeur de cloches), Monin (fondeur de cloches, attribution par source)

Description

Cloches suspendues, de volée ; tintement par actionnement manuel ; couronne d'anses usuelle ; mouton en bois, à brides plates en fer forgé ; battant en poire (cloche 1) ou à extrémité trapézoïdale et percée (cloche 2), en fer. La cloche 2 est dépourvue de décor.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : fonderie de cloches

Matériaux : bronze

Mesures : h : 65 (hauteur de la cloche 1 au cerveau)d : 63 (diamètre de la cloche 1)h : 63 (hauteur de la cloche 2 au cerveau)d : 57 (diamètre de la cloche 2)

Représentations :

La Croix

ornementation ; rinceau, angelot, filet

Décor de la cloche 1 : croix ornée de rinceaux au milieu du vase ; frise de rinceaux et angelots sur le vase supérieur ; filets sur le vase supérieur, à la faussure et à la pince.

Inscriptions & marques : dédicace (fondu), signature (fondu), date (fondu)

Précisions et transcriptions :

Dédicace (cloche 1, en trois lignes sur le vase supérieur) : AD MAIOREM DEI GLORIAM SANCTE FRANCISCE DE PAULA ORA PRO NOBIS / PARRAIN M^R JEAN DAGES * M^{NE} M^{LLE} PAULINE DAGES 1819 / DECHARME MONIN FONDEURS.

Dédicace (cloche 2, en trois lignes sur le vase supérieur) : AD MAIOREM DEI GLORIAM SANCTE IOANNES ORA PRO NOBIS / PARRAIN M^R IAN BROCA PERRAS VICE PRESIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE / MONT DE MARSAN * [M^{NE}] M^{ME} MARIE HENRIETTE BAFFFOIGNE SON EPOUSE 1819 / DECHARME MONIN FONDEURS.

État de conservation

Usure à la frappe ; cloches recouvertes de fientes.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- Registre de comptes et délibérations de la fabrique des églises de Doazit (1811-1833).
année 1819
Archives paroissiales, Doazit
- Inventaire des biens dépendant de la fabrique, 3 mars 1906.
Archives départementales des Landes, Mont-de-Marsan : 70 V 108/7

Documents figurés

- **AD Landes. 1338 W 192. Cloche 2 (en 1992)**
Cloche 2. Diapositive, 1992.
Archives départementales des Landes : 1338 W 192

Multimedia

- PRIAM Jean-Pierre, BELLOCQ Dominique. *Registre paroissial. Notices, histoire, usages, faits divers, 1838-1850*. Document en ligne : <http://dzt-isto.chez-alice.fr/notice.htm>
- DUBEDOUT Philippe. *Les cloches de Doazit*. 1996. Document en ligne : http://dzt-isto.chez-alice.fr/32_cloch.htm
- LAMAIGNERE Raphaël. *Doazit aux trois églises. Essai de reconstitution de l'histoire locale religieuse d'après les documents officiels, par l'Abbé Raphaël Lamaignère de Doazit, curé de Saint-Aubin*. 1941. Document en ligne : http://dzt-isto.chez-alice.fr/dzt_rl.htm

Liens web

- DUBEDOUT Philippe. Les cloches de Doazit : http://dzt-isto.chez-alice.fr/32_cloch.htm

Annexe 1

Extrait du registre de la fabrique de Doazit (1811-1833) relatif à la refonte des cloches en 1819 (AP Doazit)

"Le 24e juin 1819. Refonte de quatre cloches et mizes en place aux trois églises. / Le vingt quatre du mois de juin, mille huit cents dix et neuf ont été montées au clocher de l'église du présent bourg de Doazit, deux cloches dont la bénédiction feut faite le même jour, ainsi que de deux autres, destinées pour les églises d'Aulez et du Mus ou elles feurent placées dix jours après celles du bourg. Elles feurent fondues dans le même mois par MM. Monin et Decharme, fondeurs. Le poids de chaq'une des cloches est comme suit / La grande du bourg paize - 960 / La petite idem - 301 / Celle d'Auléz - 255 / Et celle du Mus - 247 / Ensemble - 1763. / La matière des dittes cloches a été prise, savoir la commune a fourni sept cents cinq[uan]te deux livres pesant, qu'elle possédait des cloches cassées, et les mille onze livres ont été achetées aux fraix des habitants partie en Espagne, et partie en France, le marché feût avec les fondeurs pour la fonte des quatre cloches qu'ils rendroit le même poids en cloches sonnans, qu'ils recevoit en matière c'est a dire qu'ils suporteroit le déchécq, moyenant trente trois francs, trente trois centimes par quintal de cent livres ce qui fait d'après le poid des cloches la somme de cinq cents quatre vingt trois francs vingt huit centimes en outre les habitants ont fourni les manevriers et matériaux nessesaires a pied d'œuvre, le tout de mille onze cents livres de matière achetée par les habitants, compris les fraix de la mise en place des cloches, monte à - 1600 francs. Prix de la fonte monte à - 583, 28 centimes / 2183, 28 centimes / L'effet des generausités des habitants, compris celle des propriétaires forains a produit de quoi faire face a toute la depençe cy dessus mentionnée. / Pour mémoire, à Doazit le 24 juin 1819. / Et ont signé Duprouilh, Duviella, Soubaigné, membres de la fabrique. Dulau desservant, Diris secrétaire."

Annexe 2

Extrait de : PRIAM Jean-Pierre, BELLOCQ Dominique. *Registre paroissial. Notices, histoire, usages, faits divers, 1838-1850*

"Cloches du Bourg, Aulès et le Mus. / L'an mil huit-cent-dix-neuf la paroisse de Doazit se trouvant sans cloches parce qu'elles étaient fêlées, se rendit généreusement favorable à une quête volontaire qui fut faite par le vicaire de cette paroisse pour la refonte et l'augmentation de ses cloches. Cette quête commença le 22 mars et elle rendit trois mille sept-cents-neuf francs. Les habitants passèrent une police avec deux fondeurs de cloches le 18 avril 1819. D'après cette police les habitants remirent aux fondeurs sept cent soixante livres de matière, et de plus quatre ving[t] huit livres que les habitants avaient ajouté à leur quête. Ils en firent venir d'Espagne en débris de canons neuf cents vingt six livres et un quart de livre. Leur remise fut de dix sept cents soixante six livres. Les églises d'Aulès et du Mus avaient été privées de cloches depuis la révolution de 93, époque où ils [sic] eurent la douleur de les voir descendre de leurs clochers, de les voir casser et enlever. Sur cette quête on fit faire deux cloches pour ces deux églises. Celle d'Aulès du poids de deux cents cinquante cinq livres et celle du Mus du poids de deux cents quarante sept livres. Celles du bourg pèsent, la grande neuf cents soixante [sic] livres, l'autre trois cents une [sic] livre[s]. / De leur côté les fondeurs s'obligeaient à rendre en cloches le même poids qu'ils recevaient en matière, s'obligeant à supporter à leurs frais le déchet. Ces cloches furent coulées le 3 juin et elles furent placées au clocher, après leur bénédiction, le vingt quatre du mois de juin. Celles d'Aulès et du Mus ne furent placées qu'un mois après, c'est à dire le vingt deux juillet. J'ai oublié de dire qu'on donnait aux fondeurs trente trois francs trente trois centimes par quintal. / Cinq ans après on fit placer une autre cloche du poids de sept quintaux et trente cinq livres, au clocher du bourg."

Illustrations



Cloche 1.
Phot. Jean-Philippe Maisonnave
IVR72_20144001132NUC2A



Cloche 1.
Phot. Jean-Philippe Maisonnave
IVR72_20144001138NUC2A



Cloche 2.
Phot. Jean-Philippe Maisonnave
IVR72_20144001137NUC2A



Cloche 2 (en 1992).
Phot. Jean-Philippe Maisonnave,
Autr. Jean-Philippe Maisonnave
IVR72_20144001376NUC1A

Dossiers liés

Édifice : Église paroissiale Saint-Jean d'Aulès (IA40001586) Aquitaine, Landes, Doazit, Aulès

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Philippe Maisonnave

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Cloche 1.

IVR72_20144001132NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Philippe Maisonnave

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cloche 1.

IVR72_20144001138NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Philippe Maisonnave

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cloche 2.

IVR72_20144001137NUC2A

Auteur de l'illustration : Jean-Philippe Maisonnave

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Cloche 2 (en 1992).

Référence du document reproduit :

- **AD Landes. 1338 W 192. Cloche 2 (en 1992)**
Cloche 2. Diapositive, 1992.
Archives départementales des Landes : 1338 W 192

IVR72_20144001376NUC1A

Auteur de l'illustration : Jean-Philippe Maisonnave

Auteur du document reproduit : Jean-Philippe Maisonnave

Date de prise de vue : 1992

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil général des Landes
communication libre, reproduction soumise à autorisation